

Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 26/11/2024

TRUFFIERE LE PLO DU MOULIN rappelle FOIE GRAS ENTIER A LA TRUFFE NOIRE



- Noms des modèles ou références concernés : VERRINES DE 50g et de 100g
- Marque: TRUFFIERE DU PLO DU MOULIN
- Lot Tous les lots
- Conditionnements: VERRINES DE 50 grammes et de 100 grammes
- Date début/fin de commercialisation : du 24/10/2023 au 21/11/2024
- Température de conservation : Produit à conserver à température ambiante
- Zone géographique de vente : Départements : AUDE (11)
- Distributeurs : Maison de la truffe d'Occitanie à Villeneuve-Minervois L'Abeille Noire à Montolieu GAMM VERT à Limoux SPAR à Villeneuve Minervois

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX?

- Motif du rappel : Mesure de maîtrise du process insuffisante
- Risques encourus par le consommateur : Clostridium botulinum (agent responsable du botulisme)

QUE FAIRE?

- Conduite à tenir par le consommateur : Ne plus consommer, Ne plus utiliser le produit, Rapporter le produit au point de vente, Contacter le point de vente, Détruire le produit.
- Préconisation sanitaire :

Le botulisme est une maladie rare qui résulte le plus souvent de la consommation d'un aliment contaminé contenant de la toxine botulique produite par Clostridium botulinum. Cette toxine se développe notamment dans les conserves ou les produits de charcuterie de fabrication familiale ou artisanale pour lesquelles le procédé de stérilisation n'a pas été maîtrisé ou la chaîne du froid n'a pas été respectée. L'intoxication botulique est caractérisée par des signes neurologiques : sensation de vision floue, paupières tombantes, troubles de la parole, difficulté à avaler, sécheresse de la bouche, faiblesse musculaire. Les symptômes apparaissent généralement 12 à 72 heures après l'ingestion d'un aliment contaminé, mais ils peuvent se développer plus tardivement jusqu'à 10 jours. Les personnes qui auraient consommé les produits concernés par ce rappel et qui présenteraient ce type de symptômes neurologiques dans les 10 jours après consommation sont invitées à consulter sans délai leur médecin traitant, en lui signalant cette consommation ainsi que le lieu et la date d'achat. En l'absence de symptôme dans les 10 jours après la dernière consommation de ces produits, il est inutile de s'inquiéter et de consulter un médecin. En complément, nous suggérons de consulter https://agriculture.gouv.fr/le-botulisme. D'une façon générale, les autorités sanitaires rappellent que pour éviter tout risque sanitaire, et notamment le botulisme, il est impératif de respecter les préconisations de conservation (températures, durées) définies par les fabricants des aliments. Au moindre doute sur la qualité sanitaire d'un produit (aspect, odeur...), il convient de ne pas le consommer. La fabrication de conserves, que ce soit dans un cadre familial ou professionnel, nécessite des connaissances, un savoir-faire et des matériels adaptés.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : Remboursement.
- Date de fin de la procédure de rappel : mardi 21 janvier 2025

CONTACT

• Numéro de contact : 0608289806

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

